

CERTIFICAT DE PUBLICATION
AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION :
Projet de règlement no 521 (2019)

Aux personnes intéressées par le projet de règlement no 521 (2019) établissant le paiement d'une contribution de croissance lors de la délivrance d'un permis de construction neuve ou de lotissement.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 décembre 2019, le conseil a adopté le projet de règlement no 521 (2019) établissant le paiement d'une contribution de croissance lors de la délivrance d'un permis de construction neuve ou de lotissement.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 15 janvier 2020 à 20 h à la salle du conseil, 2555, chemin Bellevue à Carignan. Au cours de cette assemblée, le maire ou en son absence, la mairesse suppléante, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement no 521 (2019) ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Ce projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la ville de Carignan.
5. Le projet de règlement no 521 (2019) peut être consulté à l'hôtel de ville de Carignan, au 2555, chemin Bellevue, durant les heures régulières de bureau.

Donné à Carignan, ce 6 janvier 2020.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 6 janvier 2020 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 6 janvier 2020.

Donné à Carignan, ce 6 janvier 2020.

Ève Poulin, avocate
Greffière